

COMPTE RENDU N° 2021-05 Réunion du 10 mai 2021 à 20h30
--

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 4 mai 2021, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Yvon LEGOFF, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Agnès GUILLET, Valérie FORNARI a donné procuration à Michel DEMOLDER, Anne JOUET a donné procuration à Dominique JACQ, Sylvie BERNARD a donné procuration à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné procuration à Romuald FRISSON, Caroline BERTAUD a donné procuration à Frédéric GOURDAIS, Nicolas RATY a donné procuration à Nadège LETORT, Farida AMOURY a donné procuration à Pascal COULON.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Valérie FORNARI, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Laëtitia GAUTIER, Caroline BERTAUD, Nicolas RATY, Farida AMOURY.

ABSENTS : Didier LE GOFF

SECRETAIRE : Romuald FRISSON.

Date de la convocation : mardi 4 mai 2021.

ORDRE DU JOUR

- 1- Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- 2- Finances – Décision modificative n°1
- 3- Démocratie participative – adoption du règlement
- 4- Démocratie participative – tirage au sort du conseil consultatif
- 5 - Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)
- 6 - Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2021, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

2021-30 Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

Michel DEMOLDER, Maire, explique le dossier :

Le règlement local de publicité est un document qui établit des règles pour encadrer les supports d'affichage publicitaire sur le territoire : il réglemente notamment, selon la localisation, les possibilités d'installation des supports et leurs formats, mais pas le contenu du message affiché.

Des dispositions nationales régissent déjà les supports d'affichage publicitaires, dans l'objectif de préserver le paysage et le cadre de vie. Le règlement local, quant à lui, permet d'adapter au mieux ces dispositions aux spécificités du territoire concerné.

Rennes Métropole a ainsi lancé l'élaboration de son premier règlement local de publicité intercommunal (RLPI) qui s'appliquera sur le territoire des 43 communes. Le projet vise à construire un règlement collectif pensé avec les communes en fonction de leurs ambiances urbaines et paysagères (centres bourgs et centres villes, zones d'activités...), dans la continuité de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (le PLUi), applicable depuis février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, demande que les règles suivantes fassent l'objet d'une attention particulière au RLPI :

- Panneaux qui dépassent de la clôture
- Panneaux de biais (qui ne tiennent pas compte des personnes à mobilité réduite)
- Enseignes éteintes à partir de 22h30
- Règles particulières pour les banderoles associatives

2021-31 Finances – Budget principal Commune – 2021 - Décision Modificative n°1

Michel DEMOLDER, Maire, explique le dossier :

Dans le cadre de l'organisation des élections départementales et régionales, pour des raisons de circulation, d'aération, de jauge par m2 et des raisons de manutentions, la Préfecture a accepté la demande de la commune de ne pas organiser les élections au sein du groupe scolaire mais dans les salles de sport.

Aussi, pour permettre cette organisation dans le contexte sanitaire actuel, il convient d'acquérir des isolements supplémentaires, et par ailleurs des matériels spécifiques de type parois de protection.

La Préfecture a fait savoir que la Commune pourra bénéficier d'un remboursement pour l'achat de ces parois de protection, à hauteur de 150 € TTC par bureau de vote, doublé du fait du double scrutin, soit 300 € TTC par bureau de vote.

Dans ce cadre, il est proposé les ajustements budgétaires suivants

	Imputation comptable	Objet	Montant	Observation
Dépense	2188-25-0	Acquisition d'isolaires	+ 700 €	Complément de crédits par rapport au BP : + 700 Dépense totale : 4 100€
Dépense	2188-25-0	Acquisition de 8 « hygiavotes urnes / 8	+ 1 600€	

		hygiavotes signatures		
Dépense	022	Dépenses imprévues d'investissement	-1 100 €	Crédit porté au BP : 10 000€
Recette	1311-25-0	Subvention Etat	+ 1 200€	150 € * 2 scrutins * 4 bureaux de vote

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget principal 2021 de la commune comme exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches au titre de la demande de subvention auprès de la Préfecture suite à l'acquisition des parois de protection.

2021-32 Règlement intérieur du budget participatif

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN, adjointe à la démocratie participative, explique le dossier :

Afin de définir les modalités du budget participatif, il est proposé au Conseil Municipal un règlement intérieur. Ce règlement en annexe porte sur :

- Article 1 : définition
- Article 2 : recevabilité des idées
- Article 3 : composition du comité de suivi du budget participatif
- Article 4 : prise en compte des projets retenus
- Article 5 : information – calendrier

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du budget participatif 2021

2021-33 Tirage au sort démocratie participative

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN, adjointe à la démocratie participative, explique le dossier :

Le Conseil Municipal a validé le 12 avril dernier la création et la composition du Conseil participatif.

Il est proposé lors de ce Conseil Municipal de tirer au sort 46 pont-péannais afin de constituer le 1^{er} collège.

Pour mémoire, le 1^{er} collège se compose comme suit :

1^{er} collège 8 personnes tirées au sort sur les listes électorales, issues à égalité des 4 bureaux de vote pont-péannais, dans le respect de la parité et pour une période de deux ans au moins selon un principe de renouvellement (en annexe du dernier conseil municipal) pour laisser place à un plus grand nombre de citoyens. Ce recouvrement a pour objectif de favoriser le dialogue et le passage de compétence au sein des citoyens.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'AUTORISER** le tirage au sort de 46 pont-péannais.

5- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-37 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

09/04/2021	Mairie	Achat PC portable pour Monsieur le Maire	ECONOCOM 40 QUAI DION BOUTON 92800 Puteaux	960,50 €
09/04/2021	Services Techniques	Prairie fleurie Mouton Blanc	FLORIDEE'O LE CLOS RENAUD 35170 Bruz	307,75 €
09/04/2021	Ecoles	Réparation vitrages restaurant scolaire et écoles	MIROITERIE 35 RUE CHARLES COUDE 35170 Bruz	1 294,69 €
09/04/2021	Ecoles	Réparation vitrages restaurant scolaire et écoles	MIROITERIE 35 RUE CHARLES COUDE 35170 Bruz	301,44 €
12/04/2021	Espace Beausoleil	Rachat d'une ossature + réparation de la bâche pour Beausoleil (suite sinistre)	OUEST COLLECTIVITES 8 AVENUE DES DRUIDES LES DRYADES 35760 Saint Gregoire	1 090,00 €
13/04/2021	Médiathèque	Maintenance logiciel E- Paprika - Année 2021	DECALOG 1244 rue Henri Dunant 07500 GUILHERAND GRANGES	1 095,28 €
15/04/2021	Médiathèque	Evolution portail (logiciel) de la médiathèque	DECALOG 1244 rue Henri Dunant 07500 GUILHERAND GRANGES	1 250,00 €
15/04/2021	Ecole	Renovation du groupe scolaire - Mission CT	BTP CONSULTANTS 10 Rue leo lagrange 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	2 510,00 €
15/04/2021	Ecole	Renovation du groupe scolaire - Mission SPS	SCOPI Fontain 13, Rue René Coty 22120 YFFINIAC	1 280,00 €
15/04/2021	Espace Beausoleil	40 gourdes en verre éco-responsables (bénévoles et équipes artistiques)	GOBILAB 32 Bd de Strasbourg 75010 PARIS	454,17 €
21/04/2021	Ecole Maternelle	travaux de peinture école maternelle Bat. E (3 classes en 2021)	MARGUE 17 RUE DE LA GARE 35890 Bourg-des-Comptes	4 277,50 €
23/04/2021	COMMUNICATION	Appareil photo et micro cravate	PROPHOT 103 Boulevard beaumarchais 75000 PARIS	1 472,11 €

23/04/2021	Services Techniques	Batterie dorsale pour matériel espaces verts	RENNES MOTOCULTURE ZI L'HERMITIERE 35230 ORGERES	1 049,16 €
26/04/2021	Ecole Maternelle	Poste Hifi Chaîne de Motricité	SADEL BD DE LA ROMANERIE 49183 Saint-Barthélemy-d'Anjou	63,25 €
26/04/2021	Ecole Maternelle	Poste hifi	REXEL 222 ROUTE DE LORIENT 35000 Rennes	80,23 €
27/04/2021	Enfance jeunesse	Siège ergonomique pour ATSEM	BUREAU CONCEPT PARC DE L'HABITAT ZONE DES MONTRONS 53000 Laval	619,01 €
27/04/2021	Enfance jeunesse	Remplacement Relevé Température Chambre Froide Restaurant Scolaire	COMPTOIR DE BRETAGNE Rue JEAN-MARIE DAVID 35741 Pacé	498,18 €
27/04/2021	Local Jeune	Achat de billard pour le local J	S.L.F 1 RUE JEAN LEMAISTRE 35000 Rennes	991,67 €
27/04/2021	Espace Beausoleil	Achat luminaires en suspension + ampoules LED + variateurs pour l'accueil EB	SONEPAR OUEST 17 Rue des Landelles sud est 35510 CESSON SEVIGNE	517,71 €
	Services Techniques	Formation habilitation électrique 5 agents	MISSIONS CADRES 12 rue Adèle Fleutet 74100 ANNEMASSE	1 220,00 €

Pont-Péan, le 18 mai 2021

Le Maire,
Michel DEMOLDER